



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2, des Bâtisseurs

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Bedford qui se tiendra le 9 janvier 2024, au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté, à Bedford, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure au 2 des Bâtisseurs, visant à permettre l'implantation d'une remise attenante au bâtiment principal avec une marge de recul de 4.73 mètres au lieu d'une marge de recul minimum de 5.5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*.

Donné à Bedford, ce 4 décembre 2023.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE – 2, des Bâisseurs à Bedford

Je, soussignée, M^e Catherine Nadeau, greffière de la Ville de Bedford, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Bedford, date de parution le 4 décembre 2023. J'ai également affiché une copie de cet avis au bureau de l'hôtel de ville, ce 4e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Bedford, ce 4e jour du mois de décembre 2023.

La greffière de la Ville,



M^e Catherine Nadeau, OMA